



AIR'PME



**DE L'AIR
POUR MA
PME !**



PARTIE 4

**La gestion de trésorerie, une opportunité
(et un devoir) pour les experts-comptables...**

SOMMAIRE

Introduction

3

Pourquoi et comment gérer la trésorerie de vos clients TPE/PME ?

4

» Pourquoi proposer une mission d'accompagnement en gestion de trésorerie aux TPE/PME ?

4

» Pourquoi les experts-comptables sont les mieux placés pour accompagner les TPE/PME en matière de gestion de leur trésorerie ?

5

» Quelles missions les experts-comptables peuvent-ils proposer à leurs clients en matière de gestion de trésorerie ?

7

» Comment les experts-comptables peuvent-ils faire pour accompagner les TPE/PME en matière de trésorerie ?

8

Comment le programme AIR'PME peut vous aider à accompagner vos clients ?

10

» Pourquoi proposer des missions de gestion de trésorerie aux clients ?

10

» En quoi consiste le programme AIR'PME pour les experts-comptables ?

11

» Concrètement, quels sont les outils d'AIR'PME ?

11

» Comment le cabinet peut-il accompagner ses clients pour bénéficier de la solution de financement AIR'PME ?

14

» Comment faire pour bénéficier du programme AIR'PME quand on est un cabinet d'expertise comptable ?

14

INTRODUCTION

Les experts-comptables sont sans conteste les mieux placés pour accompagner les dirigeants de TPE/PME dans la gestion de leur trésorerie. Ils sont par ailleurs une (grande) majorité à vouloir le faire. Et pourtant, dans les faits, ils sont peu nombreux à le faire.

Comme c'est régulièrement le cas dans la profession comptable, l'accompagnement en matière de gestion de trésorerie se fait essentiellement au coup par coup, souvent dans le cadre de ce fameux « conseil coin de table » ou en cas d'urgence. Un conseil certes précieux pour les chefs d'entreprise, mais qui empêche d'organiser ces missions, de les développer à plus grande échelle et surtout, de les facturer à leur juste valeur.



Le programme AIR'PME a été conçu pour accompagner les cabinets d'expertise comptable dans la formalisation, la construction et le développement de leur offre en matière de missions liées à la gestion de trésorerie. Il est totalement gratuit et sans engagement.

POURQUOI ET COMMENT GÉRER LA TRÉSORERIE DE VOS CLIENTS TPE/PME ?

POURQUOI PROPOSER UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DE TRÉSORERIE AUX TPE/PME ?

Il y a au moins deux (très) bonnes raisons pour les experts-comptables à proposer des missions de gestion de la trésorerie à leur clientèle.

1

La première raison, c'est que ces entreprises en ont besoin. Suivre et piloter sa trésorerie est une nécessité absolue pour les TPE/PME, mais ce n'est pas si simple pour des chefs d'entreprise dont ce n'est pas le métier. Et rares sont les TPE/PME qui ont les compétences, le temps et/ou l'envie de le faire. Dit autrement, les experts-comptables ont même le devoir d'accompagner leurs clients dans ce domaine souvent mystérieux pour eux.

2

La seconde raison, c'est que les experts-comptables ont un besoin impérieux de développer de nouvelles missions. Les cabinets vont en effet (rapidement) devoir compenser la perte de chiffre d'affaires et la baisse du taux d'occupation de leurs équipes compte tenu de l'automatisation croissante des tâches de production comptable. Cette automatisation va considérablement s'accélérer dans les années à venir avec la généralisation de la facture électronique obligatoire dans les entreprises*. Or les missions liées à la gestion de la trésorerie cochent toutes les cases pour les cabinets d'expertise comptable.

* Pour mémoire, la facture électronique deviendra progressivement obligatoire pour toutes les entreprises à compter du 1er juillet 2024.

Si les experts-comptables ne proposent pas aux TPE/PME de les accompagner en la matière, d'autres le feront*. Certains opérateurs s'engouffrent d'ailleurs déjà avec gourmandise dans la brèche, en proposant ce type de prestations (souvent à des tarifs bien supérieurs d'ailleurs à ceux des experts-comptables). Et ça marche car les chefs d'entreprise ont conscience qu'ils ont besoin d'être aidés !

POURQUOI LES EXPERTS-COMPTABLES SONT LES MIEUX PLACÉS POUR ACCOMPAGNER LES TPE/PME EN MATIÈRE DE GESTION DE LEUR TRÉSORERIE ?



Ils **connaissent** les entreprises qu'ils accompagnent au quotidien



Ils ont la **confiance** des dirigeants d'entreprise avec lesquels ils entretiennent une relation de long terme



Ils ont la **compétence technique** et la légitimité



Ils ont les **données sur l'entreprise** (de plus en plus souvent en temps réel)



Ils **y sont autorisés** par les textes professionnels, etc.

* Rappelons que ce type de prestation n'est pas couverte par le monopole. Autrement dit, « n'importe qui » peut le faire...

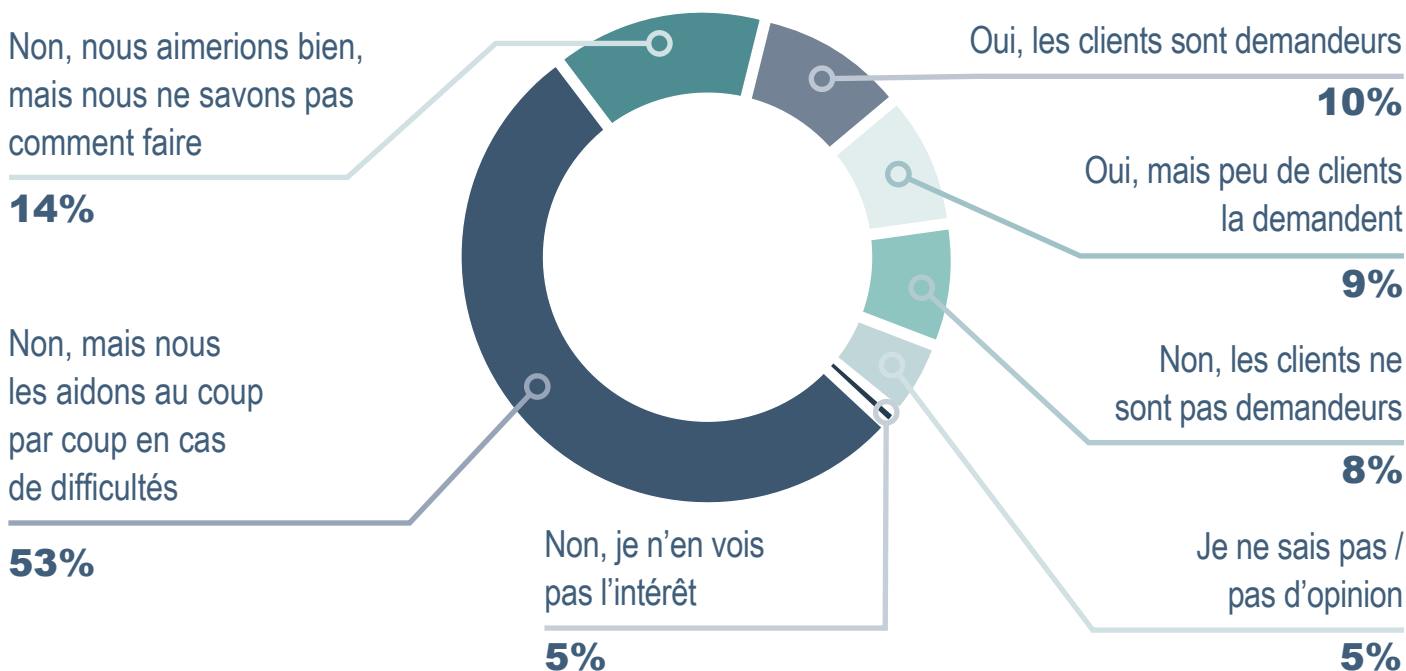
Une enquête a été réalisée auprès de plus de 150 experts comptables, afin de recueillir des informations sur la problématique du financement des TPE/PME et leur perception de l'affacturage.

Les résultats de l'enquête sont d'ailleurs sans appel en ce qui concerne la prise de conscience de la profession. Les experts-comptables ayant répondu à l'enquête* sont en effet ultra-majoritaires à souhaiter proposer une offre à leurs clients en matière de gestion de leur trésorerie : **45% le souhaitent « tout à fait »** et **44% le souhaitent « plutôt »**.

Pourtant, ces mêmes experts-comptables sont, pour des raisons diverses, **relativement peu nombreux** (moins d'un cabinet sur 5) à avoir effectivement développé une offre en la matière.

Les experts-comptables et la formalisation d'une offre d'accompagnement en gestion de trésorerie

“ Avez-vous déjà élaboré une offre pour accompagner vos clients dans la gestion de leur trésorerie ? ”



* Enquête menée auprès de plus de 150 professionnels du chiffre.

Source : enquête b-ready pour FactoFrance - 2019

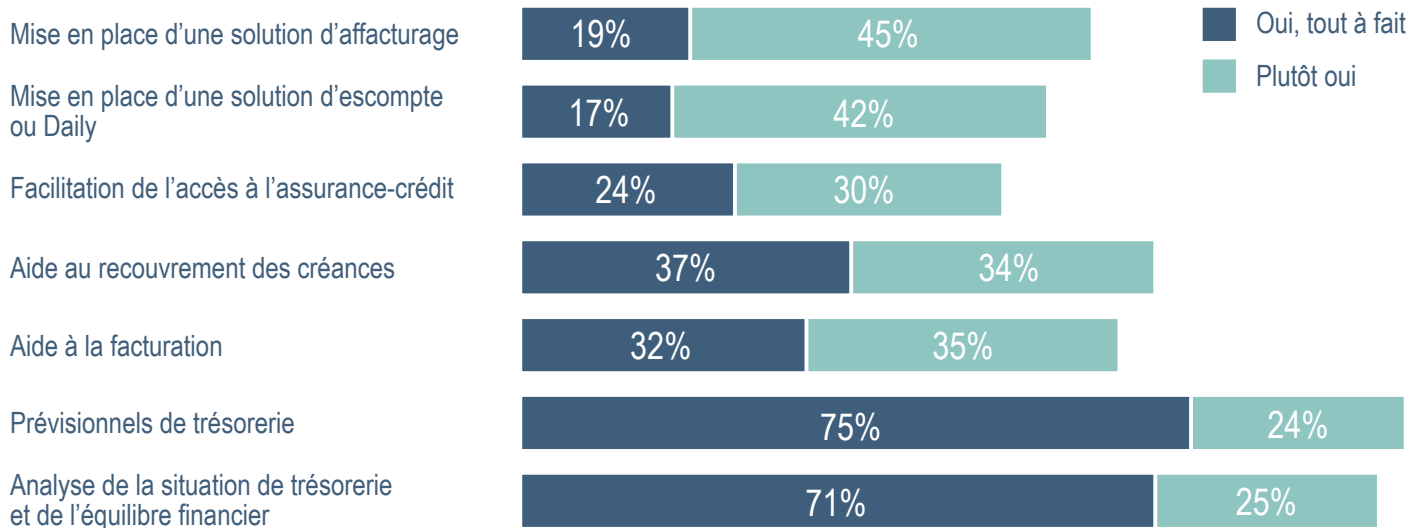


“ Quelles missions les experts-comptables peuvent-ils proposer à leurs clients en matière de gestion de trésorerie ? ”

Lorsqu'on les interroge, les experts-comptables se voient bien intervenir chez leurs clients à différents niveaux, en matière de gestion de trésorerie.

Les prestations que les experts-comptables pourraient mettre en place chez leurs clients

“ Quel rôle pourriez-vous jouer dans l'amélioration de la trésorerie de vos clients ? ”



COMMENT LES EXPERTS-COMPTABLES PEUVENT-ILS FAIRE POUR ACCOMPAGNER LES TPE/PME EN MATIÈRE DE TRÉSORERIE ?

Nous avons vu que :

- Les experts-comptables étaient les plus légitimes pour proposer des missions d'accompagnement à la gestion de trésorerie à leurs clients.
- Les dirigeants de TPE/PME avaient des besoins en la matière.
- Les experts-comptables souhaitaient développer ce type de mission.

Et pourtant, force est de constater qu'ils ne se passe pas grand-chose et que les cabinets restent peu nombreux à accompagner leurs clients dans le cadre d'une prestation structurée.

Certes les experts-comptables et leurs équipes accompagnent naturellement leurs clients quand le besoin s'en fait sentir. Mais s'ils ne le font pas de manière plus systématique, c'est justement parce qu'ils n'ont pas formalisé (« packagé ») une offre spécifique. Or, l'accompagnement* ne pourra se développer, de façon rentable, dans les cabinets que si ces missions sont formalisées, organisées, processées.

Pour le dire autrement, les nouvelles missions ne se développeront effectivement dans les cabinets de façon significative que s'ils sont en mesure :



D'**identifier les besoins de leurs clients**, sachant que tous les clients du cabinet n'auront naturellement pas tous les mêmes besoins.



De **libérer du temps aux équipes**** pour que chacun soit en mesure de réaliser les tâches qui lui incombent.



De **formaliser le processus** de réalisation de la mission : en quoi consiste précisément la mission ? qui fait quoi à chaque étape de la mission ? À quel moment ? Avec quels outils ? Avec quel budget ? Etc.



De **marketer ces missions** et de **communiquer dessus** auprès de la clientèle du cabinet : les caractéristiques et les avantages de la mission pour les clients, la périodicité, le prix, etc.

* Cela vaut pour l'accompagnement en matière de gestion de trésorerie, mais également pour tous les types d'accompagnement.

** Des équipes qui auront naturellement été formées à la réalisation de ces missions.

Quant au champ des missions possibles en matière de gestion de la trésorerie / financement pour les TPE/ PME, il est très vaste. En voici quelques-unes :



Certes, développer de nouvelles missions n'est pas facile et cela prend du temps. C'est pourquoi FactoFrance a travaillé avec b-ready (société de conseil spécialisée dans l'accompagnement des transformations dans les cabinets d'expertise comptable) sur un programme d'accompagnement des cabinets. Grâce à ce programme gratuit, ces derniers sont en mesure d'accompagner leurs clients dans toutes les dimensions de leur gestion de trésorerie.

C'est le programme AIR'PME présenté plus en détail dans les pages qui suivent.

COMMENT LE PROGRAMME AIR'PME PERMET D'AIDER L'EXPERT-COMPTABLE À ACCOMPAGNER SES CLIENTS ?

“ Pourquoi proposer des missions de gestion de trésorerie aux clients ? ”



Les intérêts de proposer de nouvelles missions aux clients pour les cabinets sont nombreux :

- Développer de nouvelles missions et donc de nouvelles sources de revenus. Cela permettra de remplacer le « chiffre d'affaires perdu » du fait de l'automatisation des tâches de production.
- Compenser, par des activités facturables, la perte d'activité inéluctable des collaborateurs actuels du fait de cette même automatisation des tâches de production. Une automatisation qui va considérablement s'accélérer avec la facture électronique obligatoire, qui entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2024.
- Fidéliser les clients en leur proposant une palette de missions d'accompagnement plus large et en renforçant la place de l'expert-comptable comme partenaire privilégié et incontournable.
- Fidéliser les collaborateurs du cabinet motivés par ce type de missions. Les collaborateurs sont en effet de plus en plus nombreux à souhaiter faire « autre chose que de la compta ». Or si le cabinet ne propose pas ce type de missions, ils iront les faire ailleurs ...

Le programme AIR'PME accompagne les experts-comptables dans toutes les dimensions de ces nouvelles missions, de la création de votre offre jusqu'à la réalisation proprement dite de la mission.



“ *En quoi consiste le programme AIR’PME pour les experts-comptables ?* ”

Le financement de factures est certes un outil efficace pour améliorer la trésorerie des entreprises, mais c’est loin d’être le seul !

C’est pourquoi la solution de financement AIR’PME est intégrée dans un programme plus vaste d’accompagnement à la gestion de la trésorerie des TPE/PME.

Le programme AIR’PME est un programme proposé aux experts-comptables pour les aider à accompagner leurs clients dans la gestion de leur trésorerie.

“ *Concrètement, quels sont les outils d’AIR’PME ?* ”

L’enquête menée auprès de la profession comptable a mis en lumière que les experts-comptables étaient nombreux à souhaiter proposer un accompagnement à la gestion de la trésorerie à leurs clients. Mais elle a également montré qu’ils étaient, dans les faits, peu nombreux à avoir formalisé une offre en la matière.

Forts de ces constats, FactoFrance à travers le programme AIR’PME s’est mis au travail avec pour objectif de construire et mettre à disposition des experts-comptables et de leurs collaborateurs des outils pour leur permettre :

» De détecter les besoins de leurs clients en matière de gestion de trésorerie. Un outil développé sous Excel (sans macro) permet au cabinet de déterminer, en quelques questions, les besoins de ses clients en



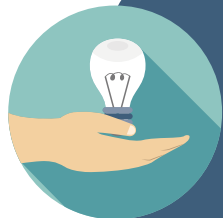
matière de gestion de trésorerie. L'outil génère un rapport personnalisé en fonction des particularités des clients, ce qui permet de connaître les besoins prioritaires de chaque client et de préparer un argumentaire personnalisé.

➤ De produire ces missions au sein du cabinet, avec les collaborateurs actuels. Chaque mission du programme AIR'PME fait l'objet d'une fiche technique pour accompagner pas-à-pas les équipes dans l'organisation et la réalisation de la mission : rappel des objectifs de la mission, clients cibles, prérequis, qui fait quoi du client et du cabinet, déroulement de la mission, etc.

➤ De proposer et de vendre ces missions aux clients du cabinet. Pour chaque mission du programme, le cabinet dispose de supports de présentation pour mettre en valeur et mieux vendre la mission : argumentaires commerciaux, plaquette client personnalisable (qui reprend les conclusions du diagnostic réalisé avec l'outil de diagnostic), plaquette de présentation des différents modules de la mission, exemple de lettre de mission...

Ces outils de production et de communication sont organisés par missions afin que les équipes des cabinets puissent proposer des prestations sur-mesure à leurs clients en fonction de leurs spécificités et de leurs besoins. Ces outils sont aujourd'hui disponibles pour les missions suivantes :

- Facturation.
- Relance client et recouvrement.
- Financement de factures.
- Règlements fournisseurs*.



Avec le programme AIR'PME, l'expert-comptable bénéficie du support d'une équipe dédiée de professionnels du financement : formations, assistance tout au long de la mission, mise à disposition de ressources, etc.

* D'autres missions en lien avec la trésorerie seront régulièrement intégrées au programme AIR'PME dans les mois à venir.

Un programme complet

AIR'PME s'articule autour de quatre modules complémentaires et à la carte :



AIR'PME

FORMATION

Vous et vos collaborateurs êtes formés à l'utilisation du pack AIR'PME. Vous vous affirmez comme des experts de l'optimisation de trésorerie.

CAMPUS

WEBINAIRES

LIVRES BLANCS

SUIVI TRIMESTRIEL



AIR'PME

DIAGNOSTIC

Vous réalisez une analyse de la situation de votre client (flux de trésorerie, frais, impayés...) et formulez vos recommandations.

**OUTILS DE
DIAGNOSTIC**

**RAPPORTS
PERSONNALISÉS**



AIR'PME

SOLUTIONS CLIENTS

Des solutions concrètes qui optimisent la trésorerie de vos clients et leur permettent de se concentrer sur le développement de leur entreprise.

FINANCEMENT

**OUTIL DE
DÉMATÉRIALISATION**

**ESPACE CLIENT
EN LIGNE**



AIR'PME

GUIDES PRATIQUES

Vous et vos collaborateurs accédez à un ensemble de documents qui vous guideront dans la réalisation de vos missions avec vos clients.

**FICHES
TECHNIQUES**

DOCUMENTATION

**GUIDE ESPACE
CLIENTS**

COMMENT LE CABINET PEUT-IL ACCOMPAGNER SES CLIENTS POUR BÉNÉFICIER DE LA SOLUTION DE FINANCEMENT AIR'PME ?

La solution AIR'PME est très simple. Elle a été spécialement conçue pour les TPE.

L'expert-comptable est au cœur de cette solution. Il est le tiers de confiance qui permet à l'entreprise d'accéder à cette solution.

Concrètement, les cabinets pourront accompagner leurs clients tout au long du processus de mise en place de cette solution :

- L'organisation de la mise en place de la solution de financement à la carte.
- La sélection, avec le chef d'entreprise, des clients dont il souhaite céder les factures.
- L'accompagnement dans la mise en place de la digitalisation des factures.
- L'information sur la santé financière de leurs clients et de leurs prospects.
- Le suivi du règlement des factures depuis leur espace client en ligne.
- Le suivi de la situation de leur encours client.

Ces interventions sont autant de missions que l'expert-comptable pourra proposer à ses clients.

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DU PROGRAMME AIR'PME QUAND ON EST UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ?

L'adhésion au programme AIR'PME, strictement réservée aux cabinets d'expertise comptable, est gratuite et sans engagement.

Les seuls engagements :

- Suivre une courte formation pour vous approprier les différents outils du pack AIR'PME.
- Signer une charte d'adhésion au programme AIR'PME.



AIR'PME

Pour plus d'informations :

www.airpme.com

airpme@factofrance.com



Crédit photo : Freepik/Bowie15. Juin 2022

AIR'PME est un programme exclusif proposé par Factofrance aux experts-comptables agréés Factofrance - société anonyme au capital de 507 452 317 euros

Siège social : Tour D2, 17bis place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - T +33 1 46 35 70 00 www.factofrance.com

RCS Nanterre 063 802 466 - N°TVA intracommunautaire : FR 26 063 802 466 - Banque agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.